

DELIBERATION N° 93/11-01 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1993

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, donne lecture du budget supplémentaire 1993 dont la balance s'établit comme suit :

DEPENSES :

- <u>fonctionnement</u> :	1 869 007, 53
- <u>investissement</u> :	5 494 471, 92

RECETTES :

- <u>fonctionnement</u> :	1 869 007, 53
- <u>investissement</u> :	5 494 471, 92

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :

- approuve le budget supplémentaire 1993.